

Fort-de-France, le - 5 JUIN 2020

Le préfet

à

Mesdames, Messieurs les maires

Objet : Mise à disposition des locaux pour l'accueil des enfants.

En Martinique, 118 organisateurs accueillent chaque année près de 100 000 mineurs au sein des accueils collectifs de mineurs, de séjours de vacances ou de scoutisme. Ces opérateurs se mobilisent pour permettre aux enfants qui leur sont confiés de bénéficier de loisirs éducatifs de qualité, dans des conditions optimales de sécurité garanties par la direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale.

Organisés durant toute l'année et plus particulièrement en juillet et en août pendant les vacances, les accueils collectifs de mineurs (ACM) offrent l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, proposées à partir d'un projet éducatif mis en place par chaque organisateur décliné au sein d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement.

En Martinique, les accueils sans hébergement se déroulent principalement dans les établissements scolaires. De ce fait, en juillet et août, 180 accueils sont déclarés habituellement auprès des services de la direction de la jeunesse et des sports.

Les organisateurs sont aujourd'hui prêts à reprendre leurs activités dans le respect des différents protocoles sanitaires. Certains ont déjà fait leur preuve puisqu'ils ont pris en charge les enfants des personnels mobilisés sur la crise depuis le 16 mars.

Je vous sollicite pour la mise à disposition des locaux scolaires, ou de tous locaux pouvant recevoir du public en toute sécurité au profit des associations. Elle donnerait la possibilité à ces 1200 animateurs, animatrices, directeurs, directrices de mettre à disposition leurs compétences professionnelles au service des enfants et de la société martiniquaise et de permettre l'accessibilité de ce mode d'accueil au plus grand nombre et éviter le désœuvrement massif des mineurs et en particulier des adolescents.

Le fondement même des accueils de mineurs est celui de l'éducation populaire, qui permet à la fois un travail sur les aspects de vie en collectivité, l'autonomie, la prise d'initiative, l'esprit critique. Ponctuellement, sera également proposée la mise en place des vacances « apprenantes ».

La direction de la jeunesse et des sports assurera encore davantage le suivi de ces accueils. Madame DARDANUS –SAIZ Chantal Inspectrice de la jeunesse et des sports sera votre interlocutrice privilégiée, elle est joignable au numéro de téléphone suivant : 05 96 66 35 04 et pourra accompagner, avec votre collectivité, les moyens de mise en œuvre de ces accueils dans les locaux que vous aurez bien voulu ouvrir.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour notre jeunesse.

Un à l'avance,

—



Stanislas CAZELLES